



CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira

Vendredi 11 février 2022 à 19h00

A la Mairie de La Léchère

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

- DEL-2022-02-001 : Délégation permanente du conseil municipal au maire
- DEL-2022-02-002 : Indemnité de fonction des élus
- DEL-2022-02-003 : Composition des commissions communales
- DEL-2022-02-004 : Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission de délégation de services publics
- DEL-2022-02-005 : Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- DEL-2022-02-006 : Composition des conseils communaux de Feissons sur Isère et de Bonneval
- DEL-2022-02-007 : Nomination des délégués au SEET
- DEL-2022-02-008 : Nomination des délégués au SIERSS
- DEL-2022-02-009 : Nomination des représentants à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche
- DEL-2022-02-010 : Nomination des représentants à la SEM des Eaux Thermales
- DEL-2022-02-011 : Nomination du représentant à la SOGETOBA
- DEL-2022-02-012 : Nomination du représentant à l'Association Foncière Pastorale de Celliers
- DEL-2022-02-013 : Nomination du représentant à l'Association Foncière Pastorale de Nâves
- DEL-2022-02-014 : Nomination du représentant au Groupement pastoral ovin de Celliers
- DEL-2022-02-015 : Nomination du représentant au CNAS
- DEL-2022-02-016 : Nomination du représentant à la SICA d'Alpage de Tarentaise
- DEL-2022-02-017 : Désignation du correspondant défense

INFORMATIONS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Affiché le 07 février 2022

Le Maire,
Dominique COLLIARD